L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 28 MARS 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 28 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible]

Par R. H. Murphy, rue des Magasins No 47—[illegible]

A midi, sur la Levée, au pied de la rue Jefferson, [illegible]

[illegible]

Par M. Vignié — Vente régulière de meubles au No [illegible], rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

Par N. M. Montgomery, au No 27, rue du Camp—Vente régulière de meubles.

[illegible] à vendre—M. C. de Tullet, [illegible], aujourd'hui, aux enchères publiques, à la Bourse d'Exchange St-Louis, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de la succession de M. R. Haggerty,

1o—Le magnifique cottage (chalet) à deux étages, au coin de la rue Claiborne et des Champs Elysées.

2o—Une échoppe, au coin des rues Prosper et Claiborne.

3o—Une bâtisse en bois, au coin des rues Franklin et St-Louis.

4o—Un cottage à deux étages, au coin des rues Prytania et Léontine.

5o—Trois lots de terre, rue Pitt.

6o—Un lot de terre, rue Claiborne.

7o—Maison [illegible], No 262 rue Mandeville.

8o—Lots de valeur, faisant face aux Champs-Elysées, entre les rues des Français et Joséphine.

9o—Un lot de terre, de grande valeur, dans le 3me District.

Pour plus amples renseignements voyez les plans exposés à la Bourse et les annonces à la colonne des encans.

AUJOURD'HUI !

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui, à 5 heures de l'après-midi, à son entrepôt, No 74, rue Ste Anne, entre Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente aux enchères du fonds et de l'installation d'un magasin de nouveautés, bimbloterie, etc.

Faïence ! — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Pommes de terre.— Pommes de terre.— Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., [illegible] au Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Perdidos.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi.

ACADÉMIE—The Boy Detective.

ST-CHARLES—Saratoga.

VARIÉTÉS—Romance of a Poor Young Man.

Les Délégations Louisianaises A WASHINGTON.

Les nouvelles que le télégraphe nous donne deux fois par jour sur les petits mouvements ou plutôt sur les petites intrigues politiques qui se passent à Washington, ne sont pas de nature à donner beaucoup d'encouragement aux amis de la réforme en Louisiane. Plusieurs délégations de notre Etat, envoyées on ne sait par qui, honorent en ce moment de leur présence la capitale nationale, et nous ne voyons pas qu'aucune d'entre elles daigne s'occuper honnêtement de nos intérêts. Mais elles s'occupent beaucoup des leurs, ce qui nous fait croire qu'elles ne représentent qu'elles-mêmes, et que le titre qu'elles prennent leur convient fort peu. Le mot de délégation, en effet, donné à un certain nombre de gens, implique nécessairement une collection d'intérêts à représenter et à défendre. Or, nous ne voyons pas qu'à Washington il ait été question entre le président Grant et les missionnaires Louisianais, d'autres choses que de places, de faveurs et d'émoluments. Et ces petites intrigues ont lieu juste au moment où la commission d'enquête du Congrès prépare son rapport pour lui dévoiler toutes les turpitudes politiques dont le nouvel ordre de choses, si préconisé par les adeptes de l'égalité des races, a donné l'exemple en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. On voit par là que si la pudeur a fui devant le régime des radicaux, elle n'est pas prête à revenir, et que ceux qui en ont fait si bon marché ne sont pas disposés à lui rendre son empire sous le régime qui doit suivre.

En tenant ce langage sévère à propos des soi-disant délégations qui défilent en ce moment, par leurs prétentions, les conseillers du président Grant et les cercles officiels de Washington, nous nous croyons pleinement autorisés et justifiés par les nouvelles qui nous arrivent. D'abord il s'est agi du gouverneur Warmoth et de ses amis, le sénateur West et le collecteur Sheridan, agissant dans un intérêt nébuleux, mais fondé sur une forteresse de lois dont le parti de la réforme ou plutôt dont la faction Carter n'a pas su faire tomber une pierre. Armé de ses lois, le gouverneur Warmoth ne s'est pas présenté à la Maison Blanche en solliciteur, mais en pouvoir constitué et redoutable.

Aussi, malgré sa mauvaise réputation de gouverneur et d'homme politique, malgré ses velléités d'indépendance dans la question des candidatures présidentielles, a-t-il été reçu et admis comme les autres, à faire valoir sa politique et son crédit. Il est certain qu'en fait de finesse et d'adresse, le Président Grant ne peut lutter avec le gouverneur Warmoth, et ce dernier a pu dire au Président tout ce qu'il voulait lui faire savoir. Il a dû lui dire, et surtout il a su faire comprendre aux membres qui composent son cabinet, qu'il n'y a d'autre parti républicain en Louisiane que le sien et que sans lui, Warmoth, le parti n'aurait jamais pu ni se constituer ni s'affermir.

Sur ce thème le gouverneur Warmoth a dû être fort éloquent, et nous ne doutons pas qu'il n'ait fait une vive impression sur ses auditeurs radicaux. Le parti républicain en Louisiane, a dit Warmoth, c'est moi et sans moi il tombe. Quant aux moyens que j'ai employés, ils ont été bons puisqu'ils ont réussi, et je défie qu'on puisse réussir avec d'autres. L'argent seul est parvenu à dresser les gens et à les habituer à la discipline républicaine. Nous, hommes du Nord, nous n'avions pas d'amis en Louisiane; loin de là, nous y étions exécrés; il nous a fallu braver les répugnances publiques, les surmonter, les vaincre; il nous a fallu nous séduire et nous faire aimer, [illegible] jamais, mais il nous a fallu dompter et soumettre, et, je le répète, l'argent seul pouvait nous faire jouer ce rôle avec succès. Or, pour nous procurer cet argent, nous avons imaginé toutes ces combinaisons de projets de lois dont se plaignent si vivement ceux qui n'en ont pas profité, mais dont ne se plaignent pas les adroits, [illegible] citoyens, très flattés de voir quelques-uns d'entre eux occuper des places officielles. Le parti républicain en Louisiane [illegible]; qu'on fasse autrement, il cessera d'exister, et la Louisiane retournera au giron démocratique. Aimez-vous mieux cela ?

Telles sont les explications que le gouverneur Warmoth a données, nous en doutons, au Président, aux membres de son cabinet et aux membres les plus influents de la Chambre et du Sénat, [illegible] les républicains libéraux. [illegible] crimes de tous les principes honnêtes. Les radicaux sont donc disposés à compter avec Warmoth, et parmi eux sont justement les conseillers du Président. Ils regardent Warmoth comme un partisan, et le ménagent suivant la valeur qu'il s'est donnée à leurs yeux et l'utilité, plus, l'importance de sa politique.

Quant aux autres délégations, quelle valeur d'opinion [illegible]

[illegible] parti et que le gouvernement général n'a ni à s'en préoccuper ni à s'en plaindre. Du reste si la faction Ingrahamite demande des places, la faction Pinchbackiste n'en demande pas et ne désire rien que la permanence dans le statu quo administratif et politique. Or, ce statu quo, c'est tout ce que désire Warmoth, toujours maître, du reste, de trancher la question en sa faveur par la promesse de renoncer à la Convention de Cincinnati et de donner le vote de la Louisiane à Grant. D'ailleurs, suivant toute apparence, Grant n'a pas à redouter sérieusement la présentation au peuple d'une candidature indépendante pour la présidence, et les affaires de la Louisiane commencent à l'intéresser fort peu. Mais ce qu'on peut vouloir, c'est le maintien du parti républicain en Louisiane, et sous ce rapport, on ne fera rien contre un homme qui paraît en être le plus solide pilier.

Ainsi rien pour la Louisiane, rien pour la réforme, rien pour la diminution des charges publiques, rien pour le dégrèvement des contribuables, rien pour l'équité dans l'enregistrement des votants, rien pour la pureté des urnes électorales, rien pour le présent, et rien pour l'avenir.

Nous recommandons ces petites évolutions politiques, sans portée, aux hommes qui ont voulu constituer ici un parti de la réforme en appelant à eux les mécontents du régime Warmoth, et en leur faisant toute espèce de concessions. Il est prouvé maintenant que ces mécontents n'ont pas de grief sérieux contre le gouverneur et qu'ils sont prêts à l'assurer de nouveau s'il se montre envers eux meilleur prince. Tristes auxiliaires pour un parti de réforme !

LA COMPAGNIE DES ABATTOIRS.

Nous insérons dans une autre colonne la réponse de la Compagnie des Abattoirs à la communication de M. Silvain Verges, récemment publiée par nous. Cette réponse est basée sur des pièces et des faits qui justifient la position que nous avons prise dans cette affaire. Elle contient le texte du compromis conclu entre l'ancienne direction de la Compagnie des Abattoirs d'une part, et l'Association de Bienfaisance des Bouchers et l'Association des Marchands de bestiaux et Bouchers de l'autre. Elle constate qu'à la suite de ce compromis l'ancienne direction a été remplacée par une direction composée, à l'exception du nouveau président, de bouchers qui ont fixé eux-mêmes le tarif actuel, ce qui a été publié à l'époque sans soulever d'opposition.

Depuis le mois de mars 1871, la nouvelle direction a dépensé plus de $78,000 pour améliorer les Abattoirs. Trois membres de la direction actuelle sont bouchers ou marchands de bestiaux. La réponse de la direction rectifie les assertions de M. Verges sur le tarif et les autres conditions d'abattage, et elle invite ceux qui veulent s'éclairer sur la valeur des critiques adressées à la compagnie à visiter les abattoirs et à se rendre compte de la manière dont la direction actuelle agit envers les bouchers. Nous renvoyons nos lecteurs à cette importante communication.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Souscriptions reçues au Bureau de "l'Abeille."

27 Mars 1872.

Mesdemoiselles Badelat, produit de leurs tirelires, en argent	$ 22 50
Listes précédentes	9,558 28
Total des listes de l'Abeille	$9,580 78
Total général	$15,089 87

Nous apprenons que la collecte faite hier au Théâtre de l'Opéra, par les artistes, a produit la somme de $901.

Nous ne connaissons pas encore le chiffre de la recette, mais nous pensons qu'il ne doit pas être loin de deux mille piastres. Ces chiffres en disent plus que tous les commentaires.

GRAND CONCERT SPIRITUEL.—Le Grand Concert Spirituel donné par les artistes de l'Opéra au profit de la souscription française a été magnifique. La salle était comble, et la recette, dont nous ne connaissons pas encore le chiffre exact, a dépassé $2000. Une quête faite par les artistes a produit $901.

Le résultat n'est pas moins brillant au point de vue de l'art. Cantatrices et chanteurs, instrumentistes, chœurs et orchestre se sont hautement distingués.

LA SOUSCRIPTION EN FRANCE.

Nous avons publié, d'après le Bulletin de la Souscription, le chiffre approximatif général, qui s'élevait à 20,397,344 fr. 91 jusqu'au 18 février exclusivement.

Voici le décompte de cette somme :

PARIS—Sommes encaissées directement, 949,076 fr. 98 ; engagements à 25, 50, 100 et 500 millions, 573,959 fr.; engagements aux premiers 500 millions, 1,550,473 fr. 70; engagements au-dessus de 500 millions, 260,950 fr.—Ensemble, 3,335,499 fr. 65.

DÉPARTEMENTS. — Total des sommes souscrites dans les départements, d'après le relevé des journaux publié dans le présent bulletin 10,845,733 fr. 03; informations des comités et derniers renseignements, 6,173,465 fr. 25; total des sommes dont le comité général a été avisé directement, 53,528 fr. — Ensemble, 17,071,745 fr. 28.

Total général égal : 20,397,244 fr. 91.

Depuis le 18 février cette somme s'est augmentée d'un tiers environ, fourni presque en totalité par les départements.

☞ Buck Beer ! Buck Beer ! Demandez en au Café Bismark, 42 Royale.

MUSIQUE RELIGIEUSE.—On doit chanter, ce soir, au Couvent des Ursulines, le Stabat No 3, du maestro Curto, pour deux voix de femmes. Ce sont deux élèves du maestro, pensionnaires du Couvent, qui doivent chanter ce morceau qui sera certainement goûté des auditeurs qui assisteront à la cérémonie religieuse du Jeudi Saint à la Chapelle du Couvent.

ASSOCIATION DE L'HOTEL SAINT-LOUIS.—Il est de l'intérêt de tous les souscripteurs au capital de l'Association de l'Hôtel St-Louis d'assister ou de se faire représenter à la réunion qui aura lieu aujourd'hui, jeudi à deux heures après-midi, au bureau de la société rue Saint-Louis, au rez-de-chaussée de l'Hôtel. Il s'agit de régulariser la Charte de l'association. Tous ceux qui ont à cœur le succès de l'entreprise feront bien d'assister à la réunion.

☞ Si la réputation du Café Bismark n'était déjà faite, l'excellent, l'incomparable Buck Beer qui s'y débite l'établirait sans conteste.

55, 55, 55—Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de vente rue Royale, 139.

PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES.—L'établissement de M. Anderson, rue du Canal 183, est célèbre à la Nouvelle-Orléans et dans le Sud tout entier. Cette haute réputation est pleinement méritée. Les portraits de M. Anderson sont de véritables œuvres d'art; non seulement comme photographie, mais encore au point de vue du naturel de la pose et de l'entente des effets de lumière. On peut recommander spécialement au public les portraits "Sun Pearl" qui sont une spécialité de l'établissement.

☞ La meilleure bière se boit au Café Bismark, 42 Royale. Il s'y fait une énorme consommation de Buck Beer.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 168 rue du Canal chez M. S. Hedrick.

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 168 de la rue du Canal.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a reçu quatre fois plus de prix [illegible] que toutes les autres combinées. Allez la voir à la nouvelle succursale, No 139 rue Royale.

☞ Quand on a pris un bock de bière au Café Bismark, on n'en veut plus d'autre. Les connaisseurs n'y demandent plus que du Buck Beer.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. BENOIST-D'AZY.

Séance du 5 mars.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

Le scrutin pour la nomination du président est clos à 3 heures 1/2. On procède à la seconde opération relative aux quatre vice-présidents. Cette seconde opération est terminée à 3 heures 3/4. On passe au 3e scrutin qui concerne la nomination des six secrétaires.

M. le président—Pour l'élection du président voici le résultat du vote. Le nombre des votants était 537; M. Jules Grévy a obtenu [illegible] voix. Divers voix perdues et bulletins blancs en certain nombre.

M. le président donne connaissance du résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents.

Le nombre des votants était de	497
Majorité absolue	[illegible]

Ont obtenu :

MM. Martel	[illegible] voix
Comte Benoist-d'Azy	[illegible]
Saint-Marc Girardin	349
Louis Vitet	[illegible]

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour effet d'établir des peines contre les affiliés à l'Association internationale des travailleurs.

M. le président fait observer qu'il est tard et que la discussion pourrait être renvoyée à un jour ultérieur.

Voix diverses—Non ! non !

L'Assemblée décide que la discussion continuera immédiatement.

M. le vicomte de Meaux a la parole—Je suis d'accord, dit-il, avec M. Tolain sur un point, c'est que la question est pleine de gravité. Je ne veux pas contester non plus le droit d'association aux classes ouvrières, mais je ne veux pas que le droit d'association puisse devenir un danger pour la société tout entière.

Selon l'honorable M. Tolain, dans ces derniers temps, la part qui est revenue au capital aurait augmenté, tandis que [illegible] pour les ouvriers. Je n'en veux pour preuve que le phénomène qu'a signalé M. Tolain, la substitution des grandes entreprises aux petites. Et pourquoi en a-t-il été ainsi ? parce que pour rémunérer convenablement le capital, on a dû diminuer les frais généraux : l'association des capitaux et la création des grandes sociétés ont donné ce résultat.

L'honorable orateur cite des exemples qui tendent à prouver que le salaire de l'ouvrier n'a pas subi la diminution signalée. Ainsi, dans les bassins houillers, pour le bassin de Saint-Etienne, par exemple, la comparaison entre les années 1864 et 1870 donne les résultats suivants : en 1864 l'extraction a été de 4,764,000 tonnes, et en 1870 de 5,682,000. Il y a donc eu une sensible amélioration. Quant à la main-d'œuvre, en 1864 l'ouvrier touchait un salaire de 3 fr. 89 tandis qu'en 1860 le salaire s'élevait à 4 fr. 17. L'augmentation est réelle.

M. de Meaux passe ensuite à la production métallurgique; la production a beaucoup augmenté; les salaires n'ont pas diminué et souvent le capital n'a pas eu de rémunération par suite des crises provoquées par le traité de commerce de 1860.

Dans l'industrie textile, le salaire a augmenté; il est aujourd'hui de 3 fr. 50, quand il était bien moindre, et le capital qui recevait 15 0/0 ne reçoit guère plus de 3 à 4 0/0.

M. de Meaux ne conteste pas les difficultés du passage de l'état d'ouvrier à celui de patron. L'ambition a plus de peine à se satisfaire à cet égard; [illegible] en face des grandes concentrations industrielles, l'ouvrier a dû se sentir isolé, et il a dû éprouver le besoin de l'association. Le principe est excellent; mais l'Internationale, loin d'améliorer, a contribué à l'égarer et le corrompre.

On dit que l'Internationale a dévié de son origine; pour M. de Meaux, elle n'a fait que continuer ce principe. Le capital n'a plus été le but où l'ouvrier devait monter, mais l'obstacle qu'il devait attaquer ou faire disparaître. Au lieu de dire à l'ouvrier qu'il devait devenir patron, l'Internationale lui a dit qu'il ne fallait plus de patrons.

Et l'union des classes que demandait, que provoquait la civilisation chrétienne, [illegible] a été combattue dans les classes ouvrières. Le but, l'effet de l'Internationale est dans ses statuts primitifs. C'est une croisade en faveur du travail du jour contre le travail accumulé d'hier. Voilà ce que l'Internationale a voulu. Voilà ce qui ressort de ses statuts. (Très bien ! très bien !)

Dans les idées de l'Internationale que devient la propriété ? Il y a dans le sein de cette société une école qui défend la propriété, pendant qu'une autre école la combat. [illegible]

La fraction des violents qui combat la propriété est celle qui a une majorité écrasante dans le sein de la société; cette fraction a formulé ainsi son opinion : le droit de propriété est illégitime; la société doit supprimer le plus promptement possible le droit de propriété. Il est vrai que les mêmes hommes n'ont pas demandé l'abolition du droit de l'héritage; ils ne sont pas allés jusque-là. [illegible] (Très bien ! très bien ! à droite.)

[illegible] (Légères rumeurs à gauche. — Très bien ! à droite.)

[illegible]

Je ne jugerai pas l'Internationale, continue M. de Meaux, sur un fait particulier, mais sur ses actes et ses déclarations collectives. L'Internationale encourage toutes les sociétés de résistance [illegible] Ce sont ces sociétés qui font toutes les grèves et qui les paient. [illegible]

Je ne veux pas entrer dans les détails des grèves, où la main de l'Internationale a pu être entrevue; mais il me suffit des principes de l'Internationale, il me suffit de son action générale.

On a nié l'action de l'Internationale dans la Commune. En relisant ce qu'elle a publié ou ce qui a été publié en son nom dès le commencement de la malheureuse guerre dont nous subissons les conséquences, on voit si elle était éloignée des principes que la Commune a mis en application.

Enfin, un journal qui était à Genève l'organe de l'Internationale, le journal l'Egalité, ce journal déclarait qu'après la guerre avec la Prusse, la véritable guerre commencerait, et ce serait la guerre sociale. [illegible]

[illegible] (Approbation à droite.)

L'orateur soutient le projet de loi, parce qu'il déclare la guerre à l'Internationale, et qu'il est décidé à la soutenir. (Très bien !)

[illegible]

Une voix.—Et Dieu. (Légères rumeurs.)

M. de Meaux.—Oui, et l'Internationale dans une de ses proclamations, ne veut pas que Dieu paraisse dans les rapports sociaux. [illegible] (Très bien !)

M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination des six secrétaires :

Le nombre de votants a été de 544.

Bulletins blancs, 2.

Bulletins exprimés, 542.

Ont obtenu :

MM. [illegible]	358 voix.
[illegible]	357 —
De Beauregard	351 —
[illegible]	[illegible] —
[illegible]	[illegible] —
Rivet	[illegible] —

En conséquence, ces six représentants sont nommés secrétaires de l'Assemblée.

INTERPELLATIONS.

M. le président—M. le général du Temple me remet la demande d'interpellation suivante :

"J'ai l'honneur de prier M. le président de demander à l'Assemblée [illegible]"

[illegible]

La séance est levée à cinq heures [illegible].

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible] "Figaro."

Procès intenté au "Figaro" par le général Trochu.

Détails intéressants.

Nouvelles de Washington.

Entrevue de Grant et de Pinchback.

Pinchback chez Sumner.

Lois du Sénat intéressant la Louisiane.

Nouvelles du Mexique.

Nouvelles d'Australie.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 27—Le steamer Nestorian, parti hier de Liverpool pour Norfolk et Baltimore, emmène 150 colons, dont le but est de s'établir dans le Nebraska.

Le prétendant Tichborne, qui est maintenant en prison, a publié un avis au public. Il demande des souscriptions pour l'aider dans sa défense. On sait que Tichborne est accusé de parjure.

Madrid, 27—Des désordres s'annoncent à mesure que l'élection approche. Il y a eu des troubles à Grenade.

Paris, 27—Le procès en diffamation intenté au Figaro par le général Trochu a commencé aujourd'hui. [illegible]

Rome, 27—Le prince et la princesse de Galles ont fait visite au cardinal Antonelli.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 26—Un exprès vient d'arriver, avec des nouvelles télégraphiques de Saltillo jusqu'au 23.

[illegible]

Le général Angel Martinez a été arrêté. Il est accusé de conspiration contre le gouvernement.

[illegible]

M. Bryant a été reçu par le président Juarez. [illegible]

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 27 mars—[illegible]

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 27—Sénat—La proposition pour admettre le sel franc de droit, a été longuement discutée. Pas de vote. Les progrès du débat ne paraissent pas favorables à la libre entrée du sel et du café.

CHAMBRE—Le rapport de conférence sur l'impression des débats [illegible] est adopté.

La discussion du bill relatif à la gare du chemin de fer de Baltimore et du Potomac est reprise. [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Philadelphie, 27—[illegible]

New-York, 27—[illegible]

Columbus, O., 27—[illegible]

Le sort A. T. Wykoff a été nommé au premier tour de scrutin, pour la place de secrétaire d'Etat.

Charleston, 21—Nombre de délégués à la Convention de Philadelphie, [illegible]

New-York, 27—Huit jeunes femmes de cet Etat ont été admises, hier soir, au doctorat en médecine.

San Francisco, 27 mars—Le Montana, steamer de la malle d'Australie, est arrivé d'Honolulu, [illegible]

[illegible]

On a découvert à Pesterfield une mine d'étain qui a donné 70 pour cent.

TEMPÉRATURE.

Washington, 27—[illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 27—Descendant, les steamers Smith, Laberge, Katie P. Kountz. Temps doux.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 27—Arrivés, [illegible]

Passe à la Loutre, 27—Pas d'arrivages.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 27—Coton ferme et très actif. Vendu 15,000 balles. Uplands 23. Orléans 23 [illegible].

New-York, 27—Argent plus ferme, de 5 à 7 pour cent. Sterling plus ferme, à 109 3/8 à 1/2. Gouvernements fermes.

Savannah, 27—Coton en bonne demande. Mid. 21 3/4 à 7/8. Stock 49,166.

Charleston, 27—Coton calme et ferme. Mid. 21 3/4. Stock 19,951.

Mobile, 27—Coton ferme—Mid. 21 7/8 à 22. Stock 35,547.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 27 mars—Le lieutenant-gouverneur Pinchback a dormi tard ce matin, pour se trouver avec M. Sumner, comme cela avait été arrangé d'avance. [illegible]

Plus tard—M. Sumner a témoigné devant le comité [illegible]

Jamaïque, 26 mars—Le steamer "Ellis," parti vendredi d'Aspinwall, rapporte que le steamer "Virginia" [illegible]

Richmond, 27 mars—La Législature s'est ajournée sans avoir passé le bill de taxe, le gouverneur a convoqué une session extraordinaire.

Youngstown, Ohio, 27 mars — Les mineurs de charbon de Mahoning et de la vallée de [illegible]

Paris, 27 mars, midi—Rentes, 56.

CHRONIQUE LOCALE.

JURIDICTION DANS LA POURSUITE DES TAXES D'ETAT ET DE VILLE.—[illegible]

ARRESTATION.—D. C. Hall, qui avait été arrêté sur l'accusation d'être un [illegible]

TENTATIVE DE VOL.—[illegible]

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER—[illegible]

—La Ville de la Dieppe dit qu'on s'occupe [illegible]

[illegible]

AU RÉDACTEUR DES ABATTOIRS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille. [illegible]

[illegible]

Nlle-Orléans, 14 mars 1871.

(Signé) F. J. PRATT, Président.

[illegible]

C. CAVAROC, Président.

[illegible]

Le tarif actuel est sans changé. [illegible]

Aussitôt après la signature de ce compromis, la Direction des Abattoirs [illegible] C. Cavaroc, Paul Estebon, [illegible] J. T. Aycock, Wm Maylie, [illegible]

[illegible]

Eglise Evangélique Française.

Tous les dimanches, service divin à 11 [illegible]

[illegible]

Maux d'Yeux et Maux d'Oreilles. [illegible] NOUVELLE-ORLEANS, [illegible] rue du Canal.

NOUVELLES NATTES.

Vente en gros et en détail. [illegible]

A. BROUSSEAU & CO., No 17 rue de Chartres.

NOTRE NOUVELLE MACHINE A COUDRE — DE — **WHEELER & WILSON,** [illegible] PECK BROTHERS, Agents. [illegible] rue du Canal.

Eglise Ste-Anne. [illegible] Père MILLET prêchera la Passion, [illegible]

Banque d'Amérique—Nlle-Orléans, 27 mars 1872.—Cette Banque sera fermée le 29 du courant, VENDREDI SAINT. J. M. PASCAL, Caissier.

Demande de Nourrice. On demande, immédiatement, une NOURRICE [illegible] rue Royale, entre Esplanade et Dumaine.

Nlle-Orléans, le 26 mars 1872.

Aux Contracteurs et Entrepreneurs. M. T. FAUCONY [illegible]

Fabrique de l'Eglise St-Louis, de la Nlle-Orléans.—Avis d'élection.—[illegible] ALF. DUBUC, Secrétaire.

Vente des Bancs des Marchés. DÉPARTEMENT DU COMMERCE. HOTEL-DE-VILLE, Nlle-Orléans, [illegible] mars 1872. [illegible] F. C. REMICK, Administrateur du Commerce.

MAISON J. GALINIER, RUE ROYALE, 101, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI. Reçu par les derniers arrivages du Havre : TOUTES LES NOUVEAUTÉS POUR MODES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ. CHAPEAUX GARNIS, [illegible] CHAPEAUX DE PAILLE, FRANÇAIS, ANGLAIS, BELGES, SUISSES et AMÉRICAINS. [illegible] PRIX MODÉRÉS.

MONTRES. MONTRES. —AU MAGASIN DE— **A. B. GRISWOLD & CO.,** [illegible] A. B. GRISWOLD & CO., coin des rues Canal et Royale.

La Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane A CONSTAMMENT en vente des Fosses désinfectantes propres et inodores. [illegible] J. J. WECKERLING, 81, rue de la Douane; [illegible] D. McKENDRICK, [illegible] rue des Magasins; BUREAUX de la Compagnie, [illegible] B. BLOOMFIELD, Secrétaire.

A VENDRE, LES CONFÉRENCES DU PÈRE FÉLIX, en 16 volumes, avec reliure de Paris. S'adresser au bureau de FAMILLE, pour les conditions.

Le Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé [illegible] F. P. DUCONGE, Propriétaire, [illegible] rue Chartres.

Modes, Nouveautés, Fantaisies. LA MAISON DERBES [illegible] AU No 37 RUE ROYALE.

Avis. [illegible] E. F. MIOTON, [illegible]

SECURITY Life Insurance and Annuity Company, NEW YORK. [illegible] F. A. BARKER, Directeur. JAMES PIGEON, Agent-Général.

WASHINGTON EXCHANGE, [illegible] JOHN BRUNO.

Avis. M. ALFRED [illegible]

Magasin de Chaussures. [illegible] J. A. [illegible] TWALLES.

J. A. [illegible] HENRI CHAURANT

La seule Fabrique DE **CONFISERIE** AU SUD, Avec une Usine à vapeur. **H. CHAURANT & CO.** Successeurs de E. TURPIN (RED STORE) 93 ... Rue Vieille-Levée ... 93. La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de **CANDI** à la Nouvelle-Orléans. CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium en Louisiane State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importateurs directs d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX, ŒUFS DE PAQUES EN SUCRE à bon marché et de tous les prix. Spécialité de SIROPS au jus de fruits. [illegible] H. CHAURANT & Co., RED STORE, 93 ... Rue Vieille-Levée ... 93

Mme OLYMPE, 144 ... RUE DU CANAL ... 144. A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir, par le steamer VANDALIA, les DERNIÈRES MODES PARISIENNES, pour le printemps et l'été : [illegible] 17 mars—

Reçu par les **DERNIERS STEAMERS D'EUROPE :** 200 [illegible] SIROP DE RAIFORT iodé, [illegible] VIN DE MOTTIER, [illegible] CIGARETTES D'ESPIC, [illegible] PAPIER FAVARD, CAPSULES Mathey, [illegible] ALCOOLATURES, POMMADE aux Concombres, CAPSULES, DRAGÉES et GRANULES PHARMACEUTIQUES, SANGSUES Hongroises, VACCIN DE GENISSE, PARFUMERIE et DROGUERIE des premières Maisons Européennes et Américaines. Aussi—TOUS LES MÉDICAMENTS Patentés connus aux Etats-Unis.

ST-CYR FOURCADE, PHARMACIEN, 245 ... CANAL ... 245.

Avis. LE Docteur NUREMANN fait savoir à ses amis [illegible]

Attendu incessamment par les navires Tancrède, Augustine et Stella, de Bordeaux, et Michele Galatola, de Marseille : 800 BARRIQUES VIN [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, [illegible] rue Vieille-Levée.

Sardines sans arrêtes. 10 CAISSES SARDINES à l'huile sans arrêtes. [illegible] J. B. SOLARI, [illegible] rue Royale.

Bière de Jeffrey et Muller. 270 BARILS BIÈRE [illegible] J. B. SOLARI, [illegible] rue Royale.

P. GONTHIER, MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE, 24 ... rue St-Charles ... 24. A L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur clientèle, [illegible] L'ART DE LA COUPE, [illegible]

PLUS DE CORS AUX PIEDS [illegible] CORS, OGNONS, DURILLONS, EXCROISSANCES DE CHAIR, ŒIL DE PERDRIX, etc., [illegible] Heures de consultations : de midi à 3 heures, au No [illegible], entre Remparts et Bourgogne.

OCTAVE FORSTALL, 59 ... Rue des Magasins ... 59 — Marchand de— CHAUX, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BRIQUES A FEU, PEINTURES, HUILES, [illegible] FOURNITURES DE NAVIRES, &c.

Divers. Divers. — En Magasin et au Débarcadère. — 6000 BARILS pommes de terre [illegible] JNO. A. O'BRIEN, [illegible] rue Tchoupitoulas.

J. SAGET, 134 ... CHARTRES ... 134. [illegible]

REDMOND B. MANNION, No 88, Rue Carondelet. FAIT savoir aux voyageurs qu'il émet des Lettres de Crédit —sur— MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres; de Rothschild Frères, Paris; S. M. V. Rothschild, Vienne; M. A. de Rothschild & Sons, Francfort. Et tous leurs correspondants.

J. E. MERILH. P. CASAUBIELH. **J. E. MERILH & Co.** 170 ... Rue Perdidos ... 170. MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL DE CUIRS ET CRÉPINS. [illegible]

Mécanicien. UN bon MÉCANICIEN Français désire trouver à s'employer [illegible] bureau de l'Abeille.

PHARMACIE DELOCHE, Coin Bourbon et Dumaine. MARCEL MAJEAU, successeur. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, [illegible] Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE [illegible]

NORMAN & REISS, [illegible] Vieille-Levée.

[illegible] RU VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CERISE, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

AUX BOUCHERS ! A VENDRE. UNE clientèle de boucher [illegible]

NEBERT & Cie., 50 ... RUE DE CHARTRES ... 50 (Coin Bienville). **LIBRAIRIE FRANÇAISE.** Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS. [illegible] LES RÉFRACTAIRES, E. SUE, E. CAPENDU, A. KARR, [illegible] LOUIS VEUILLOT. [illegible] LE MAGASIN PITTORESQUE 1871, 1 vol. relié. LE MUSÉE DES FAMILLES, 1871, [illegible] HENRY DE KOCK, [illegible] Un complet assortiment de LIVRES CLASSIQUES, Articles et Modèles pour le DESSIN, [illegible] NEBERT & Co.

Vins, Cognacs, Whisky, Liqueurs, Farines, Provisions, etc. L. MANUEL, Agent, 25 ... RUE DUMAINE ... [illegible]

PHARMACIE GRIFFO, 285 . . ROYALE . . 285 COIN HOPITAL. REÇU, par le dernier steamer, un assortiment complet de **Bandages herniaires,** (PELOTES ANATOMIQUES) [illegible]

AVIS AU PUBLIC. [illegible] CH. H. THOMASSIN, [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., —ET— FABRICANTS DE SIROPS. [illegible] VIEILLE-LEVÉE.

Demande de Solliciteurs. On demande quelques solliciteurs FRANÇAIS et ALLEMANDS pour la [illegible] Company. [illegible] J. H. MILLER & CO., [illegible] rue Carondelet.

Boucles d'oreilles perdues. MERCREDI soir, [illegible] 139, rue Royale.

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER. La MAISON à étage No [illegible], rue Esplanade.

A Vendre, Une jolie maison de résidence [illegible]

Occasion magnifique. A VENDRE pour cause [illegible] M. L. MANUEL, [illegible]

A Louer, LE MAGASIN No. 173 de la rue du Canal, [illegible] ED. F. STOCKMEYER & Co., [illegible]

A Vendre, Une FERME [illegible] A. C. NAPERA, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] CLASSE No 74.

[illegible]

SOUSCRIPTION FRANÇAISE. **Avis aux Dames.** Pour être mise en Loterie au profit de la Souscription Française, Une magnifique MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER que les employés de cette célèbre Compagnie, dont M. J. H. GARDNER est l'agent général pour les Etats du Sud, ont adressée à cet effet. La Machine est exposée à la succursale de cette Compagnie, No 139 rue Royale, sous la charge de M. [illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE, Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français. Des listes de souscriptions sont déposées aux adresses suivantes : Consulat de France, 11 rue St. Louis. A. Carrière & Cie, 11 rue Bienville. A. Boudousquié & Cie, [illegible] rue St. Louis. Abeille de la Nouvelle-Orléans. Victor Maignan, 38 rue Bienville. Morris Levy, 29 rue de Chartres. Avenir de la Nouvelle-Orléans. [illegible] Michel Léon, 197 et [illegible] rue Vieille-Levée. [illegible] C. Cavaroc & Cie, [illegible] A. Waltz, [illegible] rue Canal. Hébert & Cie, angle Bienville et Chartres. [illegible] Ch. Guillotte, angle Dumaine et Vieille-Levée. P. Chabert, [illegible] rue St. Ferdinand. [illegible] Joseph Doyle, 46 rue de Chartres. [illegible]

[illegible] L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Taxes de Ville de 1871. DÉPARTEMENT DES FINANCES. Hôtel-de-Ville, [illegible] mars 1872. [illegible] JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

Avis. Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District. [illegible] GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Deuxième District, [illegible] V. GEMOLIAN, Collecteur.

[illegible] JOSEPH MITCHEL, Caissier.

[illegible] A. BENJAMIN, Secrétaire. JULES ALDIGÉ, Président. PAUL ALDIGÉ, F. F. WILTZ, CHS. CAVAROC, & CAMBON.

[illegible] G. W. NOTT, Secrétaire.

Life Association of America. [illegible] DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS, du LIFE ASSOCIATION OF AMERICA, [illegible] SAMUEL FLOWER, Secrétaire.

Knickerbocker Life Insurance OF NEW YORK. [illegible] A. N. OGDEN.

Avis de taxe de desséchement. [illegible] ALFRED SHAW, Administrateur des Comptes Publics.

LE Dr. C. COLLENBERG, [illegible]

DENTISTES. Le Dr. [illegible] B. KELLS [illegible]

Révolution ! Révolution ! LES DENTS ! [illegible] Le Dr. GEO. P. MALONEY, [illegible]

DENTISTE. Le docteur ALLEN, No [illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement. [illegible]